

Tél : 01.64.33.01.89
mairie@germignyleveque.fr

Nombre de conseillers
en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 15

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mars
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
15 mars 2023

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain – DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle -
SCANZAROLI Jean-Luc - BARRANGER Carole – RISPINCELLE Josiane – MERLIN Bruno – ZOETEMELK Danièle –
SALAMONE Célestin - LONGUET Bérangère - LEFRANÇOIS Philippe - ZITOUNI Lydie

Absents représentés : M. Jean-Marie MORLET à M. Bruno MERLIN – Mme Bérangère LONGUET à Mme Joëlle
DUBREUIL - M. Philippe LEFRANÇOIS à Aline MARIE-MELLARE

Secrétaire de séance: Mme Joëlle DUBREUIL

2023-12- Demande de subvention pour la création d'un terrain de basket 3 x 3

Madame le Maire informe le conseil municipal que deux demandes de subvention pourraient être présentées pour nous
aider à financer la création d'un terrain de basket 3X3 sur l'espace de jeu Rue Degas :

- Une auprès du Département dans le cadre de l'opération « 100 terrains de basket en Seine et Marne ».

Le dossier doit être déposé avant le 31 mars 2023. Le taux de subvention est de 50 % maximum avec un plafond de
travaux de 30 000 € ;

- Une auprès de l'agence nationale du sport (ANS) dans le cadre de l'opération « 5000 terrains de sport ». Le seuil
minimum de demande de subvention est de 10 000 euros. Le taux de subventionnement est compris entre 50 et 80 %.

Le cout des travaux est estimé à 32 305.10 HT (40 517.90 TTC), soit 24 092.50 euros HT pour la création du demi
terrain et 8 212.60 HT pour la pose du panier de basket, la réalisation du massif béton et le marquage du terrain.

Les montants suivants pourraient être demandés :

14 860 euros auprès du Département (46 % du montant HT) ;

10 983 euros auprès de l'ANS (34 % du montant HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE le projet de construction d'un terrain de basket 3X3 sur l'espace de jeu rue Degas ;

- AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant de
14 860 € ;

- AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès de l'ANS pour un montant de
10 983 € ;

- DECIDE d'inscrire au budget 2023 l'opération pour un montant prévisionnel de 32 305.10 € HT, soit 40 517.90 euros
TTC ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme à l'original

Fait à Germigny l'Évêque, le 23 mars 2023

Le Maire,
Aline MARIE MELLARE

